

coordonnée sont des domaines concrets et dynamiques dans lesquels nous pouvons promouvoir l'initiative privée. Nous devons jouer le rôle de catalyseurs dans la création d'un climat propice à la réalisation de projets novateurs.

Le grand événement à ce titre en 1977 a été, du point de vue canadien, la série de visites qu'ont effectuées nos hommes d'affaires au siège de la Communauté à Bruxelles. En mars, des membres du Comité consultatif du ministre de l'Industrie et du Commerce sont venus vous rencontrer, vos collègues et vous, pour voir de quelle façon le secteur privé canadien pourrait le mieux coopérer avec celui de la Communauté; il en est résulté notamment une deuxième mission quelque peu différente à Bruxelles en novembre; cette mission, dirigée par mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce, regroupait 150 Canadiens venant de toutes les régions du pays et représentant une vaste gamme de secteurs économiques. Ces visites, et celles qui ont suivi, nous ont permis d'obtenir nombre de recommandations pratiques dont nous tirerons profit.

De nouvelles formes de coopération ont été explorées, de façon moins apparente mais à un rythme rapide, dans des domaines aussi divers que les métaux non ferreux, l'aéronautique, les produits forestiers,